Le P'tit Journal

N°18 - Avril 2025

Val-de-Virieu

Le mot du Maire sur la situation financière de la commune

La structure du budget

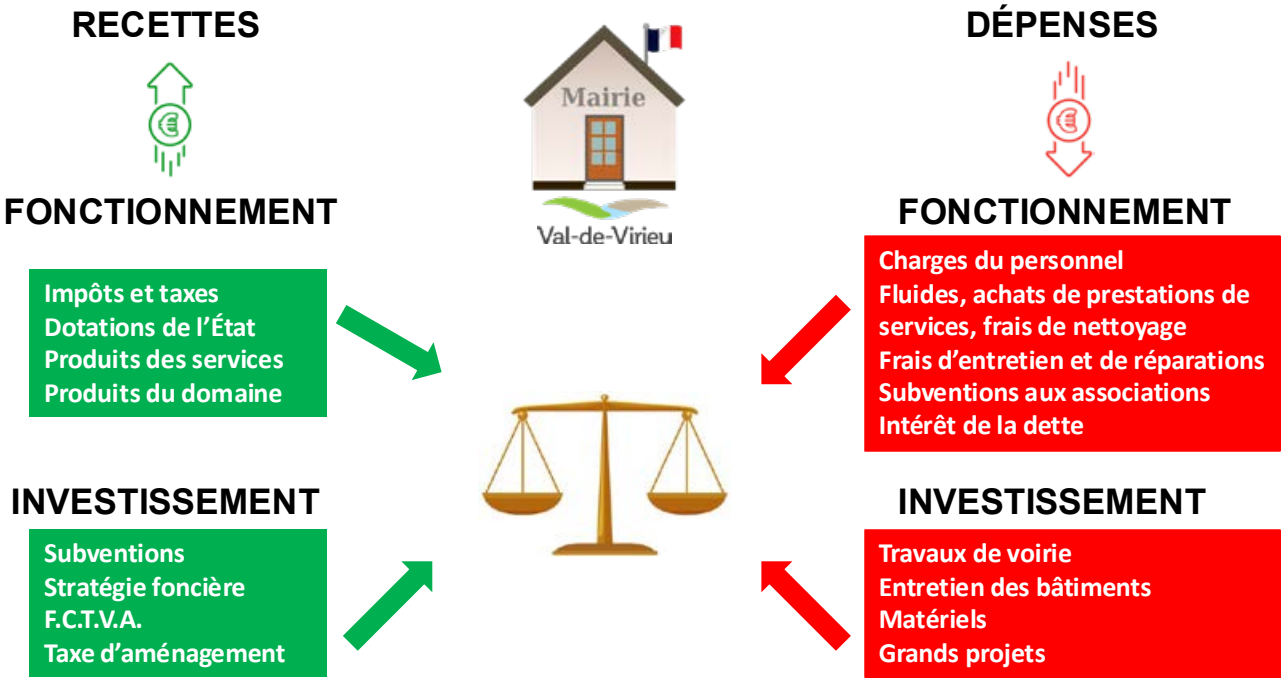

Budget du CCAS

Les recettes de fonctionnement sont alimentées principalement par la subvention communale et à une moindre mesure par les dons.
Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre l'alimentation (bons de nourriture), relations publiques (repas des ainés et colis de fin d'année) et le secours d'urgence (prise en charge partielle de factures). Le résultat de l'exercice 2024 est de +1.251,94 €. L'excédent de fonctionnement reporté de 6.127,45 €, la subvention communale de

10.172,55 € et les dons de 1.000,00 € représentent les recettes de 2025 pour 17.300,00 € ce qui permet d'avoir une marge assez confortable par rapport aux dépenses de l'année précédente.

CCAS Charges de fonctionnement	2024	2025	CCAS Recettes de fonctionnement	2024	2025
Alimentation	3.544,63€	4.500,00€	Excédent de fonctionnement reporté		6.127,45€
Fournitures petit matériel	57,60€	500,00€	Subvention communale	12.411,87€	10.172,55€
Relations publiques	5.050,89€	5.500,00€	Libéralités reçus	1068,00€	1.000,00€
Cotisations	80,00€	200,00	Concessions cimetière	66,66€	
Secours d'urgence	3.138,47€	5.000,00			
Créances admises en non-valeur		600,00€			
Subventions de fonctionnement	153,00€	1.000,00€			
Total	12.024,59€	17.300,00€	Total	13.546,53€	17.300,00€
Charges d'investissement	Montant	Montant	Recettes d'investissement	Montant	Montant
Déficit			Remboursement prêts		
Prêts accordés		1.150,00€	Excédent reporté		1.150,00€
Total		1.150,00€	Total		1.150,00 €

2 -

Compte administratif 2024 CCAS Val-de-Virieu

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement (A)	12.024,59€	Recettes de fonctionnement (B)	13.546,53€
Excédent de fonctionnement 2024 C = (A)-(B)	1.521,94€		
Dépenses d'investissement (D)	0€	Recettes d'investissement (E)	0€
Excédent d'investissement F= (D)-(E)	0€		
Résultat 2023 G =(C)-(F)	1.521,94€		
Excédent de fonctionnement antérieur (H)	4.605,51€		
Excédent de fonctionnement 2024 (C)	1.521,94€		
Excédent de fonctionnement total I = (H)+(C)	6.127,45€		
Excédent d'investissement antérieur (J)	1.150,00€		
Excédent d'investissement 2024 (F)	0€		
Excédent d'investissement cumulé K= (J) –(F)	1.150,00€		
Résultat de clôture 2024 L = (I)+(K)	7.277,45€		

Budget communal

Sur l'exercice 2024, nous avons eu un peu plus de recettes que prévu et nos dépenses ont été maîtrisées. Le résultat est de 280.762,22 €. En investissement, nos dépenses de 1.995.565,28 € avec des recettes à hauteur de 1.647.629,64 € dégagent un déficit de 347.935,64 € ce qui s'explique par des factures d'investissement réglées et des subventions en attente de versement à hauteur de 690.000,00 €. Le résultat de clôture de 641.493,32 € correspond à l'excédent de fonctionnement de 280.762,22 € et l'excédent d'investissement cumulé de 360.731,10 €.

Compte administratif 2024 commune de Val-de-Virieu

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses de fonctionnement (A)	1.241.791,57€	Recettes de fonctionnement (B)	1.522.553,79€
Excédent de fonctionnement 2024 C = (A)-(B)	+280.762,22€		
Dépenses d'investissement (D)	1.995.565,28€	Recettes d'investissement (E)	1.647.629,64€
Déficit d'investissement 2024 F= (D)-(E)	-347.935,64€		
Résultat 2024 G =(C)+(F)	-67.173,42€		
Excédent de fonctionnement antérieur (H)	0€		
Excédent de fonctionnement 2024(C)	+280.762,22€		
Excédent de fonctionnement total I = (H)+(C)	+280.762,22€		
Excédent d'investissement antérieur (J)	+708.666,74€		
Déficit d'investissement 2024 (F)	-347.935,64€		
Excédent d'investissement cumulé K= (J) + (F)	+360.731,10€		
Résultat de clôture 2024 L = (I)+(K)	+641.493,32€		

Dépenses de fonctionnement	2023 réalisé	2024 réalisé	Recettes de fonctionnement	2023 réalisé	2024 réalisé
Charges à caractère général	466.340,25€	356.660,33€	Remboursements de charges de personnel	1952,45€	1250,00€
Charges de personnel	344.649,39€	330.268,42€	Produits des services téléalarme+ loc. salles	21.886,86€	15.740,21€
Prélèvement pour l'investissement	0€	0€	Compensation + DSC Cté	416.855,00€	369.956,77€
SIVU des écoles	274.385,00€	294.719,00€	Fiscalité locale	433.296,00€	486.756,70€
Indemnités des élus	76.373,52€	76.964,70€	Dotations et participations	476.355,16€	480.434,61€
Subventions associations	13.975,00€	14.000,00€	Locations des immeubles	112.065,64€	120.788,48€
SDIS + divers + imprévus	59.120,70€	65.356,31€	Produits exceptionnels et financiers	20.438,19€	36.258,50€
Intérêts des emprunts	34.633,56€	55.674,65€	Produits de participations	6,74€	9,48€
Opérations d'ordres	12.461,07€	32.782,66€	Produits spécifiques		2441,94€
CCAS	13.344,79€	12.411,87€	Opérations d'ordre		8.917,10€
Autres charges exceptionnelles	14.520,31€	2.953,63€			
Total	1.309.803,59€	1.241.791,57€	Total	1.482.856,04 €	1.522.553,79€

Notre taux de CAF = capacité d'autofinancement brut/ recettes de fonctionnement est de 19,30% (290 K€/1522 K€), le seuil de 10% de taux de CAF correspond traditionnellement à une situation financière correcte. La collectivité dégage suffisamment d'autofinancement pour assurer le remboursement de la dette, le renouvellement de ses équipements et pour envisager de nouveaux projets.

La capacité de désendettement = encours de la dette/CAF brute est de 5,35 en 2024 (1509 K€/290 K€). Au-delà de 10 années, la collectivité se trouve en situation de risque pour le remboursement de sa dette (CAF insuffisante au regard de son encours). De manière générale, le seuil d'alerte se situe autour de 12 ans.

Endettement global de la commune de Val-de-Virieu au 31/12/2024 : 1.509.683,93 € soit 969 € par habitant.

Annuité : 180.640,56 € dont 135.293,99 € en amortissement et 45.343,60 € d'intérêts.

Endettement court terme 450.000 € échéance 2027 Capacité d'autofinancement au 31/12/2024: 282.000 €

Capacité de désendettement de Val-de-Virieu : 5,38 années.

La capacité de désendettement pour une collectivité de même taille se situe entre 8 et 12 années.

La commune de Val-de-Virieu a un endettement maîtrisé.

Budget communal 2025

Ce budget a été construit avec prudence au niveau des recettes de fonctionnement. Les taxes locales augmenteront de 3% et permettront de maintenir notre niveau d'autofinancement et d'investissement. Les dépenses ont été actualisées en fonction du contexte économique.

L'excédent de fonctionnement de 231.000,00 € dans les comptes prévisionnels est minimisé, mais l'objectif final est de se rapprocher de 300.000,00 € de résultat sur l'exercice s'il n'y a pas d'évènement exceptionnel.

La pression fiscale de notre commune qui est de 600,43 € par foyer est conforme au territoire (taxe sur le foncier bâti), la moyenne sur le territoire de la communauté de communes des Vals du Dauphiné est de 598,41 € par foyer.

Dépenses de fonctionnement	2024 réalisé	2025 prévisionnel	Recettes de fonctionnement	2024 réalisé	2025 prévisionnel
Charges à caractère général	356.660,33€	370.000,00€	Remboursements de charges de personnel	1250,00€	5.000,00€
Charges de personnel	330.268,42€	340.000,00€	Produits des services téléalarme+ loc. salles	15.740,21€	18.000,00€
Prélèvement pour l'investissement	0€	231.038,00€	Compensation + DSC Cté	369.956,77€	361.000,00€
SIVU des écoles	294.719,00€	313.000,00€	Fiscalité locale	486.756,70€	520.000,00€
Indemnités des élus	76.964,70€	78.000,00€	Dotations et participations	480.434,61€	480.000,00€
Subventions associations	14.000,00€	15.000,00€	Locations des immeubles	120.788,48€	122.000,00€
SDIS + divers + imprévus	65.356,31€	70.000,00€	Produits exceptionnels et financiers	36.258,50€	5.000,00€
Intérêts des emprunts	55.674,65€	62.000,00€	Produits de participations	9,48€	10,00€
Opérations d'ordres	32.782,66€	21.962,00€	Produits spécifiques	2441,94€	3.000,00€
CCAS	12.411,87€	10.172,55€	Opérations d'ordre	8.917,10€	0€
Autres charges exceptionnelles	2.953,63€	2.837,45€			
Total	1.241.791,57€	1.514.010,00€	Total	1.522.553,79€	1.514.010,00€

Le Conseil municipal a validé une augmentation de 3% de la taxe foncière pour 2025

Notre commune doit conforter sa situation financière et continuer à investir pour entretenir ses bâtiments, apporter un service de qualité à ses citoyens et continuer à apporter du « bien vivre à Val-de-Virieu ». Pour que la commune soit en capacité à réaliser des projets et que ses habitants aient une qualité de vie à Val-de-Virieu, la collectivité doit se donner des moyens financiers.

Les taxes locales de Val-de-Virieu

2024

Taxes	Taux de la collectivité	Base prévisionnelle Valeur locative	Produit fiscal
TFB	35,18%	1.735.000	610.373€
TFNB	49,26%	54.200	26.699€
TH	9,37%	143.800	13.474€
		TOTAL	650.546€

Taxes	Taux de la collectivité	Base prévisionnelle Valeur locative	Produit fiscal

2025 + 3%

Taxes	Taux de la collectivité	Base prévisionnelle Valeur locative	Produit fiscal
TFB	36,24%	1.735.000	628.764€
TFNB	50,74%	54.200	27.501€
TH	9,65%	143.800	13.877€
		TOTAL	670.142€
Effet du coefficient correcteur : -161.653€ = produit fiscal 2025 : 508.489€			

Voici quelques actions réalisées ces dernières années :

Financer partiellement un assistant médical, proposer des loyers réduits aux professionnels de santé, agrandir la maison médicale, créer une micro-crèche, financer les projets des écoles, végétaliser la cour de l'école, permettre à 40 associations d'utiliser les salles communales, proposer la mise à disposition d'une maison des associations, embellir une aire de jeux très complète, subventionner les associations et mettre à disposition du matériel, profiter d'un ensemble sportif adapté et rénové, disposer d'une conseillère numérique au service du public, un service CNI et Passeports à disposition, un service culturel avec la Micro folie et le cinéma gratuit, un CCAS qui aide les personnes en difficulté, un secrétariat ouvert 5 jours dans la semaine, entretenir nos bâtiments pour louer dans de bonnes conditions, rénover nos voiries, élaguer et assurer la propreté de notre village... Penons un peu de temps pour réaliser ce qui a été fait dans notre commune et réjouissons-nous des services que nos citoyens ont à leur disposition.

Augmenter les taxes, c'est aussi apporter de la sérénité aux finances communales. Gérer une commune, c'est être visionnaire et anticiper de futurs investissements très coûteux. Le PPI (Plan Prévisionnel d'Investissement) est un outil de pilotage qui est actualisé chaque année, il a pour objectif d'anticiper et de prévoir les investissements à venir.

Budget investissement communal 2025

Les recettes de 2.193.264,32 € sont composées du virement de la section de fonctionnement 2024 de 280.762,22 €, de l'excédent d'investissement reporté de 360.731,10 € et du virement de section fonctionnement 2025 de 231.038,00 €. Les subventions notifiées représentent 1.050.000,00 € et la TVA sur les investissements 221.962,00 €. Les dépenses pour 2.124.209,00 € se décomposent en remboursements des emprunts 136.000,00 €, et de deux projets importants qui sont l'agrandissement de la maison médicale et la construction de la micro-crèche ainsi que de nombreux travaux sur les bâtiments communaux et la voirie.

Dépenses d'investissement 2024	Montant	Recettes d'investissement 2024	Montant
Emprunts	139.518,60€	Excédent d'investissement reporté	0€
Subventions reversées	1.220,00€	Opérations d'ordre	32.782,66€
Opérations d'ordre	8.917,10€	FCTVA	259.035,15€
Immobilisations incorporelles	11.740,96€	Taxe d'aménagement	29.305,64€
Immobilisations corporelles	948.337,43€	Excédent de fonctionnement	173.052,45€
Avances versées	3.368,47€	Subventions	602.711,74€
Travaux en cours	882.362,72€	Attribution de compensations	100.742,00€
Titres de participations	100,00€	Emprunts court terme	450.000,00€
Total	1.995.565,28€	Total	1.647.629,64€

Déficit d'investissement : 347.935,64€

Dépenses d'investissement 2025	Montant	Recettes d'investissement 2025	Montant
Opérations patrimoniales	16.809,00€	Virement section fonctionnement 2024	280.762,22€
Emprunts	136.000,00€	Excédent d'investissement reporté	360.731,10€
Micro crèche + parking	600.000,00€	Taxe d'aménagement	10.000,00€
Parking pumptrack	30.000,00€	FCTVA	221.962,00€
Travaux gendarmerie Thermostats	15.000,00€	Subventions *	1.050.000,00€
Budget participatif	35.000,00€	Avances versées sur commandes	3.369,00€
TE 38	40.000,00€	Virement section fonctionnement 2025	231.038,00€
Maison médicale + parking	730.000,00€	Opérations d'ordre	21.962,00€
Voirie	200.000,00€	Frais d'études, recherches et développement	13.440,00€
Travaux bâtiments	200.000,00€	*reste à rajouter les subventions sur le projet de la maison médicale : 568.000€ à valider	
Travaux divers	98.000,00€		
Taxe d'aménagement à rembourser	6.400,00€		
Subventions d'équipement versées	17.000,00€		
Total	2.124.209,00€	Total	2.193.264,32€

SIVU intercommunal de l'école de la vallée

Nombre d'élèves : 115
Élèves de Val-de-Virieu : 97
Budget 2025 du SIVU : 468.400,00 €
Participation de la commune 2024 : 294.719,00 € soit 81%
Participation de la commune 2025 : 313.347,00 €
La participation de la commune augmente régulièrement et sera proche de 341.000,00 € en 2026 et à 358.000,00 € si les travaux de végétalisation de la cour se réalisent. Les élus du SIVU ont validé un audit qui réfléchira à la mise en place d'une organisation fonctionnelle et aura comme objectif une diminution des charges de fonctionnement.

2025

SIVU de l'école intercommunale de la vallée

- **Budget fonctionnement total : 468.400,00€ pour 115 élèves**
- **Part de Val-de-Virieu pour 97 élèves : 313.347,00€**

Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI)

Les perspectives jusqu'en 2028 démontrent que la commune a une capacité d'investissement correcte. Le bon niveau de capacité d'autofinancement avec un résultat récurrent à 250.000,00 € permet de solliciter les banquiers pour des financements et bénéficier de subventions associées à des projets. L'investissements en 2026 sera limité en raison d'une année électorale. Des projets ont été positionnés en 2027 et 2028, mais c'est la prochaine équipe municipale qui décidera des investissements sur le prochain mandat. La ligne Court Terme de 450.000,00 € mise en place en attente de versements de subventions sera remboursée dès que la trésorerie de la commune le permettra. Le PPI est actualisé toutes les années, c'est un excellent outil de pilotage qui permet d'avoir une vision à moyen terme.

Budget communal 2025

	2024	2025	2026	2027	2028
Excédents d'investissement reportés	708 000 €	327 000 €	649 000 €	307 750 €	355 000 €
Affectation du résultat de fonctionnement	173 000 €	282 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Taxe d'aménagement	29 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Attribution de compensation invest	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Subventions	603 000 €	1 500 000 €	332 000 €	424 000 €	544 000 €
FCTVA	259 000 €	230 000 €	141 750 €	218 250 €	225 000 €
Ligne de Trésorerie	450 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunt	0 €	0 €		500 000 €	0 €
Total recettes	**2 322 000 €**	**2 449 000 €**	**1 482 750 €**	**1 810 000 €**	**1 484 000 €**
Capital d'emprunt	139 000 €	140 000 €	145 000 €	145 000 €	140 000 €
Ligne Trésorerie	0 €	0 €	200 000 €	250 000 €	0 €
Voirie	171 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Mobilier + informatique	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Petit matériel : badges+serrures	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Logiciels	7 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Matériel	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Lavoir	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Vitraux église	7 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Relevage de l'orgue	12 000 €	10 000 €	50 000 €	0 €	0 €
Signalétique et espaces verts	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Toiture Ancienne Mairie	101 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Mur cimetière Panissage	68 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pumptrack rue du gymnase	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Travaux bâtiments	256 000 €	150 000 €	150 000 €	100 000 €	100 000 €
Micro crèche + parking	0 €	600 000 €	0 €	0 €	0 €
Salle polyvalente	909 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
maison médicale + parking	0 €	500 000 €	230 000 €	0 €	0 €
TE 38	0 €	40 000 €	40 000 €	0 €	0 €
Espace Camille TERRASSE	0 €	0 €	0 €	200 000 €	300 000 €
Tiers lieux rue du château	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Budget participatif	0 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Voirie rue du Vallon de Lamartine	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €
transformation des locaux techniques Mairie	0 €	0 €	0 €	400 000 €	100 000 €
Divers	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Total dépenses	**1 995 000 €**	**1 800 000 €**	**1 175 000 €**	**1 455 000 €**	**1 500 000 €**

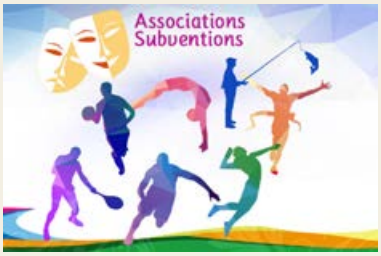

Subventions aux associations

Budget de 15.000 € réparti aux différentes associations sportives, culturelles et à caractère social, les écoles et centres de formation.

Désignation	Tiers Budget	2025
Subvention	FC2V FOOT	1 000.00 €
Subvention	Assoc. Familles Rurales	1 300.00 €
Subvention	Assoc. Tennis Club	900.00 €
Subvention	SSIAD des Deux Vallées	1 000.00 €
Subvention	Patrimoine Vallée de la Bourbre	200.00 €
Subvention	VUMRAC section Val-de-Virieu	200.00 €
Subvention	Restos du Cœur	500.00 €
Subvention	Ligue Enseignement de l'Isère	300.00 €
Subvention	Secours Catholique Isère - Elans solidaires	400.00 €
Subvention	Secours Populaire Français	400.00 €
Subvention	Dans les Pas de Jongkind en Dauphiné	500.00 €
Subvention	Les Randonneurs de la Bourbre	200.00 €
Subvention	Sou des Ecoles Publiques	800.00 €
Subvention	Amicale des Donneurs de Sang	200.00 €
Subvention	Banque Alimentaire de l'Isère	400.00 €
Subvention	Amicale des Pompiers Châbons	350.00 €
Subvention	L'Arbre à Danses	600.00 €
Subvention	Association des réfugiés	400.00 €
Subvention	MFR le Village - St André le Gaz 2 élèves	150.00 €
Subvention	CMA Formation 4 élèves	300.00 €
Subvention	Premier de cordée	100.00 €
Subvention	Locomotive	100.00 €
Subvention	Croix Rouge Vallons de l'Isère	400.00 €
Subvention	Energie sport culture	100.00 €
Subvention	Jeunes Sapeurs-Pompiers des Terres Froides	250.00 €
Subvention	Vallée en transition	500.00 €
Subvention	Prévention routière	200.00 €
Subvention	Passiflore (chantier d'insertion professionnelle)	100.00 €
Subvention	Association Historique des Terres Froides	200.00 €
Subvention	Val de Rêves	300.00 €
Subvention	ADSM (Isère) Assoc. Des Secrétaires de Mairie	100.00 €
Subvention	CCAS LTDP, centre de planification et santé sexuelle	200.00 €
Subvention	MFR - CFA de Chaumont - Eyzin-Pinet 1 élève	75.00 €
Subvention	MFR de Mozas-CFA Bourgoin-Jallieu 3 élèves	225.00 €
Subvention	Via Sancti Martini - Isère & Dauphiné	100.00 €
Subvention	Académie de billard VDV	200.00 €
Subvention	Amis de l'Orgue historique de Virieu	100.00 €
Subvention	Mayotte (subvention votée le 4 février 2025)	500.00 €
Subvention	Musée C.A PEGOUD	150.00€
Subvention	France Victimes 38 AVNIR	200.00 €
	Total Budgétisé	**15 000.00 €**
	Total voté	**14 200.00 €**
	Différence	**800.00 €**

Les échéances électorales de mars 2026

Après réflexion, j'ai annoncé lors du Conseil municipal du 4 février 2025 mon intention de me présenter pour un nouveau mandat en 2026. J'ai rencontré l'ensemble des élus du Conseil municipal et fait un point avec chacun d'eux sur l'arrêt de leur engagement ou la poursuite de leurs mandats.
J'organiserai dans les prochains mois une réunion publique pour présenter ce que l'équipe municipale a réalisé au cours de son mandat. Cet échange permettra aussi d'être à l'écoute des citoyens sur leurs attentes du prochain mandat.

Les Jardins du Château
Nouvelle opération à **VAL DE VIRIEU**
à 2 pas de la mairie - Rue de Barbenière

COLIBRI
Promoteur Immobilier
BY VITTON A.M.O

Venez-vous renseigner sur cette **petite résidence** de 18 appartements seulement aux belles prestations, **du 2 au 4 pièces terrasse sur 2 étages** avec ascenseur, pensée pour votre bien-être. Elle est située à l'angle du chemin de la bouillane et de la rue du champ de mars, sur un terrain totalement clôturé et sécurisé.

Chaque plan a été pensé dans les moindres détails pour offrir des espaces de vie agréables et généreux. Chaque appartement profite d'un **bel espace extérieur : loggia ou terrasse.**

Les prestations proposées sont de qualité : volets roulants électriques, pompe à chaleur (ENR), garages boxés en sous-sol, parkings extérieurs, jardins potagers ...

Notre équipe commerciale reste à votre disposition et pourra, sur rendez-vous, vous accueillir sur notre espace de vente.

07 70 70 23 61

Les Vals du Dauphiné
communauté de communes

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Ce que dit le code de la route

Hors agglomération, sur les routes autorisées aux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), le port du casque est obligatoire ainsi que celui d'un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant.

135 €*

Les enfants de **moins de 14 ans ne sont pas autorisés** à conduire une trottinette électrique.

135 € pour les parents*

Le transport de **passagers est interdit.**

135 €*

Le port de **casque audio ou d'écouteurs** est interdit.

135 €*

Assurez-vous que votre engin soit équipé d'un **avertisseur sonore, de freins, de dispositifs réfléchissants et de feux avant et arrière.**

11 €*

Votre véhicule doit obligatoirement être **assuré.**

Jusqu'à 3 750 €*

La circulation sur **les trottoirs** est interdite.

135 €*

Votre engin ne doit pas dépasser les **25km/h.**

1 500 €*

Les conducteurs d'EDPM sont tenus de respecter le code de la route.

*Montant des amendes au 1er février 2025 en cas de non respect du code de la route.

Source : Ministère de l'Intérieur

Commission

CCAS

Banque Alimentaire

La collecte annuelle de la Banque Alimentaire a été organisée les vendredi 22 et samedi 23 novembre 2024 dans les magasins Spar et Proxi.
Ce fût encore une réussite : 360 kg de denrées récoltées !
Nous vous remercions pour votre grande générosité, qui contribue à améliorer la situation de personnes en difficultés.
Merci également au soutien de nos deux supérettes, toujours présentes pour nous accueillir !

Colis de Noël

Quatre-vingt-dix-sept colis de noël ont été confectionnés et distribués le 14 décembre 2024 par les membres du CCAS

Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le samedi 18 janvier 2025 à la salle du peuple.
Soixante-huit convives, avec les élus et bénévoles, ont participé et partagé ce bon repas ensemble.

Transhumance

Une belle arrivée de l'étape de la Transhumance à Chardenouze, le mercredi 4 décembre 2024 ! De nombreuses personnes présentes ont apprécié ce moment de convivialité.

Éducation et jeunesse

Conseil municipal des enfants

Le conseil municipal des enfants continue de nous partager ses idées pour améliorer la qualité de vie de notre village.
Parmi ces initiatives, les élu.es mentionnent que la vitesse des véhicules apparaît trop élevée aux abords de l'école (rue du Grand Champ depuis la maison médicale) alors que nous sommes déjà dans une zone 30.
Ils.elles proposent d'installer un panneau pour inciter les automobilistes à ralentir.

Quelques exemples :

Un « banc des sourires » sur lequel chacun et chacune pourrait s'assoir pour signaler son isolement ou ses difficultés est également proposé pour être installé dans la cour de l'école.

De manière plus générale, ils.elles sont très attaché.es aux itinéraires piétons et vélos sécurisés.

Les élu.es sont également activement participés au nettoyage de printemps le 22 mars (aire de jeux, bord de la Bourbre, abords de l'école notamment).
Ils.elles souhaitent poursuivre leur engagement après la fin de leur mandat en accompagnant, par exemple, les élu.es (enfants et adultes) dans la rédaction des comptes-rendus, en participant à certaines activités, etc.

SIVU de l'école intercommunale de la vallée

Le projet de végétalisation de la cour de l'école a été initié en novembre 2024 après la sélection d'un bureau d'études (ATELIER TERRAE). Après une phase de concertation avec les enfants, l'équipe enseignante, le personnel et les élu(e)s, un projet ambitieux a été présenté, permettant de concilier les différents enjeux (résilience, inclusivité, renaturation), et qui pourrait se concrétiser en grande partie durant l'été.

Les recherches de financements (Département de l'Isère, Fonds Vert et FEDER) sont en cours dans un contexte hélas moins favorable ; un emprunt sera nécessaire pour permettre cet investissement important (autour de 200 000 €).

Une centrale photovoltaïque pourrait être installée sur le toit du bâtiment, les études structurelles ayant démontrées la capacité de la charpente à supporter cette installation.
Au-delà de la volonté des élu.es du SIVU de privilégier l'autoconsommation collective au bénéfice des collectivités (SIVU, commune et communauté de communes), de nombreuses questions restent à traiter au regard de l'organisation à mettre en place (Personne Morale Organisatrice de la boucle d'autoconsommation, arrêté tarifaire du 26 mars 2025 moins favorable).

Urbanisme et Plan Communal de Sauvegarde

Vous avez déposé une déclaration préalable (DP) ?

Vos travaux sont terminés ?
Lors de l'achèvement de travaux ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme (telle qu'un permis de construire ou une déclaration préalable), il est **obligatoire** de déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) auprès de la mairie concernée. Cette déclaration informe la municipalité de la fin des travaux et atteste de leur conformité avec l'autorisation accordée.

Une fois complété, ce formulaire peut être transmis à la mairie par voie électronique ou par courrier postal.

Après réception de la DAACT, la mairie dispose d'un délai de 3 ou 5 mois (selon la nature des travaux) pour contester la conformité des travaux réalisés. En l'absence de contestation dans ce délai, une attestation de non-contestation peut être demandée à la mairie pour officialiser la conformité des travaux.

L'absence de DAACT peut compliquer la vente d'un bien, car l'acheteur peut exiger des garanties sur la conformité des travaux. Si vos travaux sont terminés, vous devez déposer votre déclaration en mairie (Cerfa n °13408*12)

Vous avez changé d'avis et ne souhaitez pas poursuivre votre projet ?
Signalez à la mairie que vous ne souhaitez pas donner suite. Cette formalité peut être réalisée par courrier ou par email : secretariat@valdevirieu.fr

38 Isère c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

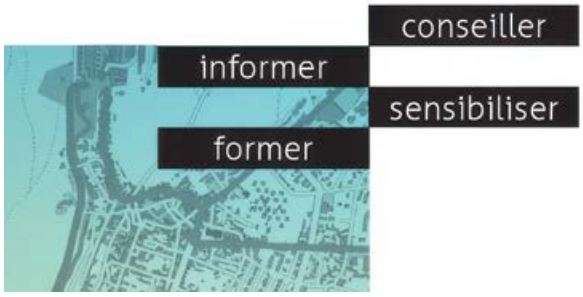

Votre projet évolue ?
Depuis le 1er janvier 2025, vous pouvez déposer une Déclaration préalable modificative. Cette formalité existait déjà pour les permis de construire et est maintenant étendue aux DP.

Un projet ?
N'hésitez pas à vous adresser à la mairie pour prendre un rendez-vous. Même lorsque les travaux envisagés ne nécessitent pas de formalité administrative, ils doivent répondre aux exigences du PLUi.

Environnement - Aménagement - Fleurissement

Pièges contre les frelons asiatiques

Depuis 3 ans, la commission Environnement associée aux apiculteurs de la vallée, organisent une vente de pièges pour frelons asiatiques, au marché de Val De Virieu. Cette année, le 21 mars, 26 pièges ont été vendus aux habitants, toujours en demande de renseignements.

Nettoyage de printemps

Le 22 mars, une équipe de volontaires, enfants de l'École de la Vallée, parents, élus et sympathisants, ont parcouru les rues et routes de Val de Virieu pour ramasser les mégots, papiers et canettes laissés sur le bas-côté. Une boisson et petite collation, bien méritées, les attendaient après cet effort. Merci à tous pour votre participation.

Plantation d'arbres

Dans le cadre du budget participatif, et de la commission Environnement, des arbres ont été plantés sur l'aire de jeux des enfants et autour du jeu de boules de Panissage, pour une création d'espaces ombragés futurs.
Sur le site de la future crèche, les arbres existants ont été déplacés en alignement du terrain.

CARTOUCHE DE PROTOXYDE D'AZOTE

Apportez votre cartouche de gaz en déchèterie. Bien qu'étant un emballage, ces cartouches ne doivent pas être jetées dans le bac ou conteneur jaune dédié aux emballages, car elles représentent **un risque d'explosion** dans les centres de tri.
Les déchèteries sont donc tenues de les reprendre.

Micro-Folie

C'est avec une immense joie et une grande fierté que nous avons inauguré notre Micro-Folie le samedi 29 mars 2025, un projet qui apporte un rayonnement culturel pour notre territoire.

Je remercie toutes les personnes qui se sont engagées sur ce projet, Stéphanie de AGORA GUIERS, Florence Cazaud élue à Val-de-Virieu qui a en charge l'animation de la Micro-folie depuis le début du mois de mars, Gisèle Guinet extra-municipale, Mélanie notre Conseillère numérique pour la gestion et l'initialisation du matériel informatique et l'équipe d'AGORA GUIERS qui nous a accompagnés et formés à la Micro-folie.

La Micro-Folie, c'est bien plus qu'un simple espace culturel. C'est un lieu de rencontre, d'échange et de découverte. Un lieu où l'art, la science et la technologie se croisent pour offrir des expériences uniques et enrichissantes.

Nous avons participé à un appel à projet et le Ministère de la Culture a validé notre projet Micro-Folie. Nous sommes très fiers de déployer cette animation culturelle en milieu rural.

576 Micro-Folies sont ouvertes en France et à l'étranger, il y a 336 nouveaux projets en cours et 22 inaugurations à venir en 2025. Nous sommes très fiers de porter ce projet du Ministère de la culture dans notre commune.

Le musée numérique Micro-Folie représente ainsi un levier d'attractivité pour la commune de Val de Virieu qui illustre une volonté de modernisation et de cohésion autour de la Culture et des nouvelles technologies.

L'État a accompagné la commune dans ce projet à hauteur de 70% au niveau de l'investissement en matériel.

Les Micro-Folies répondent à un objectif majeur : celui de proposer un service culturel de proximité accessible à tous les citoyens. C'est un lieu pour tous. Que vous soyez passionnés d'art, de science, de technologie ou simplement curieux de découvrir de nouvelles choses, cet espace est fait pour vous. Nous espérons que vous y trouverez inspiration, émerveillement et peut-être même de nouvelles passions.

Aujourd'hui, nous avons le privilège de vous faire découvrir une technologie révolutionnaire : la réalité virtuelle. Grâce à cette innovation, nous pouvons explorer des mondes lointains, revivre des moments historiques et même plonger dans des œuvres d'art comme jamais auparavant. La réalité virtuelle nous permet de repousser les limites de notre imagination et de vivre des expériences immersives inoubliables. Imaginez-vous, dans la chambre du tableau de Van Gogh comme si vous y étiez. Ou encore, imaginez-vous en train de marcher sur les hauteurs de la cathédrale Notre Dame de Paris. Tout cela est possible grâce à la réalité virtuelle, et c'est exactement ce que nous vous proposons à la Micro-Folie de Val-de-Virieu. Je vous invite donc à explorer, à rêver et à vous laisser emporter par la magie de la réalité virtuelle et des nombreuses autres expériences que la Micro-Folie a à offrir.

Nous allons ouvrir au public cet espace, nous allons travailler avec les écoles, la maison de retraite, le centre de soins, le centre de loisirs et les médiathèques pour développer la culture avec les nouvelles technologies d'aujourd'hui. Rendre la culture accessible à tous grâce à des outils numériques innovants, tel est l'un des objectifs de la Micro-Folie de Val de Virieu.

Vive la culture, vive l'innovation, et vive la Micro-Folie de Val-de-Virieu !

Les rendez-vous MICRO-FOLIE !

Programme Avril - Juin 2025

Mardis

De 14h à 16h00

Temps d'accueil et de convivialité : 14h
Accès libre : jusqu'à 16h

- Mardi 22 avril 2025
- Mardi 06 mai 2025
- Mardi 20 mai 2025
- Mardi 03 juin 2025

Samedis

De 09h à 11h30

2 temps d'accueil : 09h et 10h
1 temps de convivialité : 11h

- Samedi 26 avril 2025
- Samedi 31 mai 2025

Des ateliers et animations à destination de tous les publics

Salle du Peuple - 114 Rue du Stade 38730 Val-de-Virieu

Informations et réservation : culture@valdevirieu.fr
04.74.88.21.42

Communication, animation, associations

Rejoignez le Groupe « **Si tu es du Nord Isère** » qui est une communauté dynamique rassemblant plus de 22 800 membres, principalement des habitants du Nord-Isère. Il a pour vocation de partager des informations locales, des actualités, des alertes météo, des conseils pratiques (jardinage, cuisine), des jeux, ainsi que de promouvoir les commerçants et les initiatives locales.
La commune de Val-de-Virieu a confié à « si tu es du Nord Isère » la promotion de la commune, de ses associations et animations. Au cours de cette année, notre partenaire fera découvrir Val-de-Virieu : ses commerces de proximité, ses balades touristiques riches en histoire et en nature, ses associations dynamiques, la Micro-Folie et bien sûr, ses nombreux événements qui rythment la vie locale.

Pour rejoindre ce groupe et participer aux échanges, il est nécessaire de disposer d'un compte Facebook et de faire une demande d'adhésion via le lien suivant : **https://www.facebook.com/groups/situesdunordisere**
« situesdunordisere » relayera les messages ILLIWAP de Val-de-Virieu

Nouveaux horaires de la mairie à partir de juillet 2025

La commune a réalisé une enquête sur 4 mois afin de relever les fréquentations de la mairie lors des ouvertures les samedis matin. Après constatation d'une baisse d'affluence, la commune de Val-de-Virieu procèdera, dès le mois de juillet 2025, à une réduction de ses ouvertures les samedis matin. La mairie sera donc ouverte au public le premier samedi de chaque mois uniquement.
Les horaires en semaine restent inchangés.
Pour rappel voici les horaires d'ouverture au public de la mairie :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermé	9h – 12h	9h – 12h	Fermé	9h – 12h	1er samedi du mois : 9h – 12h
Après-midi	14h – 17h	Fermé	Fermé		14h – 17h30	Fermé

La mairie de Val-de-Virieu reçoit également le public en dehors de ces heures d'ouverture pour les demandes de Carte Nationale D'identité et de Passeport. Ci-dessous un rappel des créneaux de dépose de dossier ainsi que des créneaux de remise de titre d'identité.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	RDV dossier CNI Passeport + identité numérique certifiée 9h – 12h	Remise des titres d'identité 9h15 – 11h30	Remise des titres d'identité 9h15 – 11h30	Fermé	Remise des titres d'identité 9h15 – 11h30	samedi du mois : Remise des titres d'identité 9h15 – 11h30
Après-midi	Fermé	Fermé	RDV dossier CNI Passeport 14h – 16h		RDV dossier CNI Passeport 14h – 17h	Fermé

Vie de la commune

Mutuelle Communale

Nouveauté : la commune de VAL DE VIRIEU propose une nouvelle Mutuelle Communale

La mairie vient de nouer un partenariat avec la mutuelle **Entrenous, mutuelle iséro-savoyarde de proximité**, dont le siège social est basé à Chambéry. Cet organisme à but non lucratif a pour mission de garantir à ses adhérents l'accès à une protection sociale complémentaire de qualité, pour une prise en charge optimale de **leurs frais de santé**.

Grâce à ce partenariat, les habitants de Val de Virieu ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle sur la commune, pourront accéder à des offres de complémentaire santé attractive, sans questionnaire médical. Un large choix sera proposé, parmi 7 niveaux de garantie, à tarifs maîtrisés. Les garanties sont modulables au sein d'un même foyer, sans aucune limite d'âge.

En synthèse, l'offre « Mutualiste » en complémentaire Santé Mutuelle Communale de la mutuelle Entrenous s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans, qu'ils soient jeunes (avec ou sans emploi), étudiants, couples, célibataires, familles ou séniors ; ainsi qu'à tous les travailleurs non-salariés : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, autoentrepreneurs…

Pour en savoir plus, des permanences seront organisées par la mutuelle **Entrenous** les jeudis matin à la salle Barbenière (à côté de la Mairie), de 9h à 12h à partir du 20 mars 2025.

Pour vous renseigner et prendre rendez-vous, merci d'appeler le 09.69.39.73.38.

Signature de la convention Hervé WERY Directeur général Mutuelle Entrenous et Michel MOREL, Maire de Val-de-Virieu

BAISSE DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

Ce qui a changé pour vous depuis le 1er février 2025

Bonne nouvelle pour votre budget : depuis le 1er février 2025, les tarifs réglementés de l'électricité ont baisser en moyenne de 15 %. Après plusieurs hausses ces dernières années, cette diminution représente un soulagement pour de nombreux foyers et petites collectivités.

Mais concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour vous ? Cette baisse est-elle automatique ? Qui en bénéficie ?

Pourquoi les tarifs baissent-ils ?

Cette diminution tient compte :

- Une baisse des prix de l'électricité sur les marchés : après la crise énergétique, le coût de production et d'achat de l'électricité a diminué, ce qui allège la facture globale.
- Une hausse des coûts d'acheminement de l'électricité (+7,7 %) : le transport et la distribution de l'électricité via les réseaux (Enedis et RTE) nécessitent des investissements pour l'entretien et la modernisation des infrastructures. La CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) a donc ajusté les tarifs d'utilisation des réseaux électriques (TURPE) pour couvrir ces coûts supplémentaires. Cette hausse est compensée par la baisse du prix global de l'électricité, ce qui permet malgré tout une réduction du tarif final pour les consommateurs.
- De l'augmentation des taxes, notamment le retour à leur niveau d'avant crise pour l'accise (impôt indirect perçu sur la consommation) sur l'énergie.

ATTENTION : 15 % est une baisse moyenne : son impact réel dépendra de votre contrat, de votre puissance souscrite et de votre mode de consommation.

Quel impact sur votre facture d'électricité ?

Si vous êtes au tarif réglementé EDF (Tarif Bleu) :

Vous n'avez **aucune démarche à effectuer**. La baisse sera automatiquement appliquée sur votre facture à partir de février. Toutefois, l'abonnement mensuel augmentera légèrement, ce qui pourrait limiter l'impact de la baisse en fonction de votre consommation.

Si vous avez un contrat en offre de marché chez un autre fournisseur :

- Si votre contrat est **indexé sur le tarif réglementé**, la baisse sera également appliquée.
- Si votre contrat est **fixé indépendamment**, vous avez peut-être déjà bénéficié d'une baisse ces derniers mois. Mais attention, l'augmentation des coûts de réseau et des taxes pourrait réduire votre gain.

BON A SAVOIR :
Comparer les offres ! Dès février, les fournisseurs mettront à jour leurs grilles tarifaires. Il peut être intéressant de vérifier si votre contrat reste compétitif. Pour cela, un comparateur indépendant est disponible ici http://comparateur.energie-info.fr

Village en Fête !

2nd Edition

Du 16 au 21 Juin 2025

Val-de-Virieu

En semaine
Commerces et Village en fête

En semaine
Associations en fête

Samedi de 9h -12h
Animations sportives

Samedi de 14h -18h
Animations ludiques et jeux

Vélos rigolos

Samedi de 12h - 14h
Repas partagé

Concert Samedi 21h

REPRISES ROCK
ZOOAGE

Restauration "Foodtruck"

Ô Carnot
RESTO BAR

LE VALLON GOURMAND
Burgers & pizzas

Val-de-Virieu

Des changements à prévoir sur les heures creuses

À partir de novembre 2025, la répartition des heures pleines/heures creuses évoluera :

- ✅ Toujours 5 heures creuses consécutives la nuit (entre 23h et 7h).
- ✅ Ajout de 3 heures creuses l'après-midi (entre 11h et 17h, surtout en été).
- ❌ Suppression progressive des créneaux matinaux et en soirée.

Nouveau placement des heures creuses

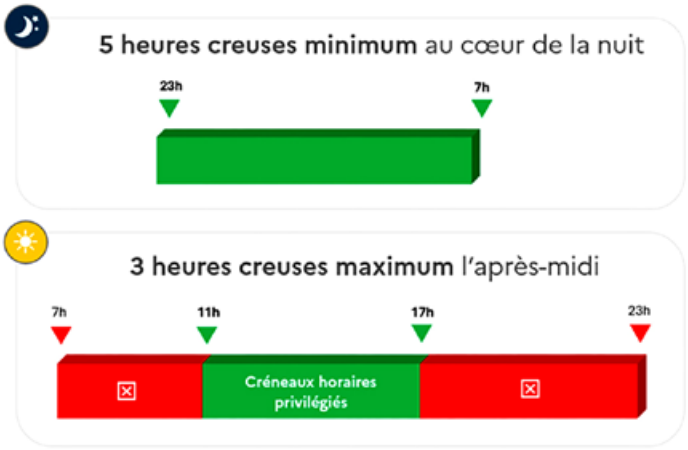

Comment en profiter pleinement ?

- ✅ Vérifiez votre contrat pour savoir si la baisse s'applique à vous.
- ✅ Comparez les offres pour voir si un changement de fournisseur est intéressant.
- ✅ Adaptez votre consommation aux nouveaux horaires des heures creuses pour maximiser vos économies.

territoire d'énergie ISÈRE

Source : https://www.energie-info.fr/
Cet article a été rédigé par TE38.
+ d'info : www.te38.fr

Val-de-Virieu

SOIRÉES D'ÉTÉ

22 - 23 - 24 AOÛT 2025

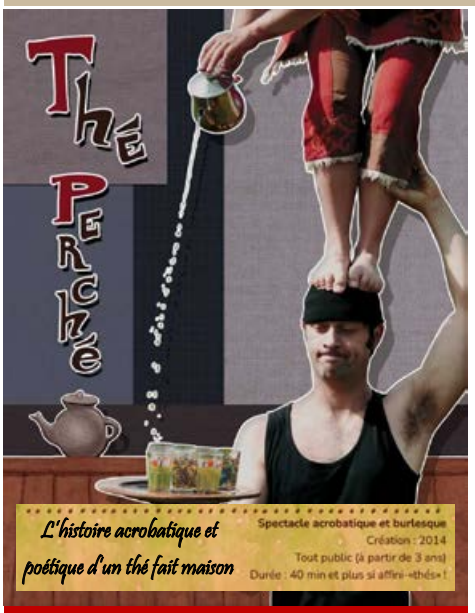

Sous la Halle
Entrée adulte: 10€
2€ *de 13 à 18 ans* - ***Gratuit*** *jusqu'à 12 ans*

Vendredi 22 août *20h30*

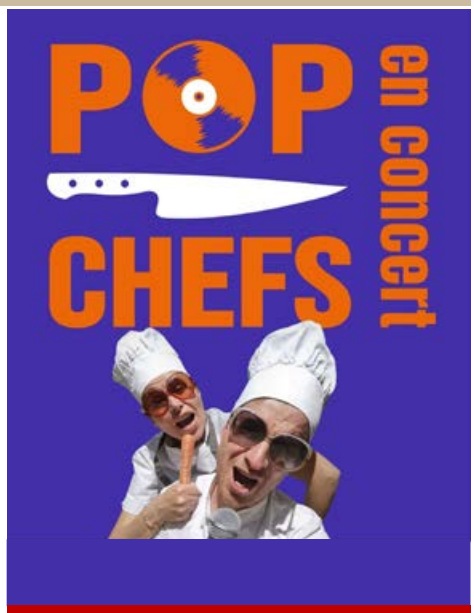

Sous la Halle
Entrée adulte: 10€
2€ *de 13 à 18 ans* - ***Gratuit*** *jusqu'à 12 ans*

Samedi 23 août *20h30*

Ciné en plein air • GRATUIT
En cas d'intempéries, repli à la salle du Peuple

Dimanche 24 août *21h*

HALLE DE VAL-DE-VIRIEU

(Rue du Château)

Renseignements:

04 74 88 21 42

www.valdevirieu.fr

Commission culturelle de Val-de-Virieu

avec le concours du Conseil Départemental

isère LE DÉPARTEMENT

État-civil

NAISSANCES

- MATHIEU Nowan né le 7 février 2025
- SANCHO Romy née le 11 février 2025
- PIERRE Aaron né le 15 février 2025
- MAYORAL KARL Logan né le 3 mars 2025

MARIAGE

- BOUZIT Assilah & RKBI Mohammed

PACS

- CHAUSI Delphine et GACHET Andy - 8 Avril

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

- ROULOT Mattia - 15 février

CHAUSI Delphine et GACHET Andy

DÉCÈS

- TRIPIER-MONDANCIN Raymond
  29 décembre 2024 – 92 ans
- VELUT Jeanne - 30 décembre 2024 – 94 ans
- CAYON Gabriel - 5 janvier 2025 – 92 ans
- TRABBIA Olga - 21 janvier 2025 – 97 ans
- BERNARD-COLOMBAT Yvette
  29 janvier 2025 – 96 ans
- GUIVIER Julien - 22 février 2025 – 83 ans
- GALLIEN-GUÉDY Michelle
  3 mars 2025 – 76 ans
- CHABERT Myriam - 17 mars 2025 – 68 ans
- GUTTIN Marcel - 28 mars 2025 – 85 ans
- CHANEL Bernadette - 29 mars 2025 – 86 ans
- GUIVIER Josianne - 6 avril 2025 – 86 ans
- FRANCE Elise - 20 avril 2025 - 93 ans

ROULOT Mattia

Manifestations

MAI

Mercredi 8
Commémoration du 8 mai.

Dimanche 18
Paëlla organisée par l'ACCA de Virieu – Salle du Peuple à partir de 09h00

JUIN

Dimanche 1
Ciné Val-de-Virieu – *Salle du Peuple à 17h00*

Samedi 7 et Dimanche 8
25e Slalom automobile + parade véhicules anciens

Du lundi 16 au dimanche 22
Village en fête

Samedi 21

- 14h00 à 17h30 : démonstration et animations avec Velos Rigolos – *Derrière la Salle polyvalente*
- Fête de la musique – Concert Zooagde – *Salle polyvalente. Gratuit*

Dimanche 29
Matinée andouillette organisée par l'association OXY'JEEP – *Stade de foot de Val-de-Virieu – À partir de 10h00*

JUILLET

Mercredi 16
Collecte de sang.
Salle des fêtes de Panissage. De 16h00 à 19h30

AOÛT

Vendredi 22
Soirées d'été : Thé Perché - Compagnie prise de pied. Tout public à partir de 3 ans. *20h30 à la Halle. 10 € (adultes), 2 € (13-18 ans), gratuit (jusqu'à 12 ans)*

Samedi 23
Soirées d'été : POP CHEFS en concert - Compagnie COLEGRAM. *20h30 à la Halle. Tout public. 10 € (adultes), 2 € (13-18 ans), gratuit (jusqu'à 12 ans)*

Dimanche 24
Soirées d'été : Cinéma en plein air – « Un p'tit truc en plus ».
À 21h - 150 rue du Château. Gratuit

SEPTEMBRE

Samedi 6
Forum des Associations. Salle polyvalente. *De 14h00 à 18h00*

Dimanche 14
3e rencontre véhicules anciens organisée par Oxy'jeep – *De 10h à 17h rue du Stade*

Dimanche 28
Ciné Val-de-Virieu. *17h. Salle du Peuple. Entrée gratuite*